

Séance du jeudi 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Dietwiller,

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, Mme Raymonde SEILER (à partir du point 3), M. Richard LIEBY, adjoints
M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE à partir du point 3, M. Charles KREMPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

M. Alain MORILLON procuration à M. Richard LIEBY
M. Michel BOBIN, procuration à M. Christian FRANTZ

Absents excusés sans procuration : M. André BECK, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Benoit ROELLINGER, Mme Raymonde SEILER jusqu'au point 2 et Mme Elodie DEMARE jusqu'au point 2

En présence de :néant.....

Secrétaire de séance : Mme Annie DEVEY

Convocation du 16 juin 2022

9. Délégations au Maire

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 ; précisée par délibération du 18/09/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget –pour les montants inférieurs à 10 000 € HT :

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
TPV	Raccordement eaux usées	8 848,00 €

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants :

- Tribunal administratif : en défense, contre le recours en référé des Ets ROELLINGER contre l'arrêté 016/2021 portant interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage rue du Bois Doré (chemin rural dit Mittelweg – à l'Est de la RD201) à Dietwiller. Jugement sur le fond – audience 21 juin 2022- en délibéré.
- Assignation en référé au Tribunal judiciaire pour enclavement d'un terrain partiellement en zone UA par M. Farid BOUARASSE.

17° De demander à tout organisme financeur, pour les montants inférieurs à 10 000 €, l'attribution de subventions :

Convention avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration de la 'Vieille Tour' et abords : La signature a eu lieu le vendredi 20 mai à 18h30 à la 'Vieille Tour'. Cette convention permettra aux particuliers et organisations de participer financièrement au projet, tout en bénéficiant d'une défiscalisation.

Certifié exécutoire –
Le Maire - Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 01/07/2022.